CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 25 juin 2025, de 19 h à 21 h 38, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames
Brigitte Talbot
Mélanie Pouliot
Sylvie Langlois
Annie Ménard
Catherine Lajoie
Sara Mondor
Catherine Lemelin
Mélanie Desrosiers
Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs
Jean-François Anctil
Dany Garant

Sont absents :
M^me^ Hayette Laouari
M. Éric Deschênes

Administrateurs formant quorum

M^me^ Rachel Bégin, directrice générale
M^me^ Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale
M^me^ Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de la présidente du conseil d'administration, M^me^ Hayette Laouari, la vice-présidente, M^me^ Brigitte Talbot, après avoir constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-06-25-01

IL EST PROPOSÉ par M^me^ Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 25 juin2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Pour consulter le fonctionnement de la période de questions du public, veuillez consulter l'annexe en cliquant ici.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 29 avril 2025
4.2. Actes d'établissement 2025-2026
4.3. Calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes 2025-2026
4.4. Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2025-2026
4.5. Cession de droits visant à régulariser un titre de propriété

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1. Nomination d'une direction générale adjointe et direction des services éducatifs
5.2. Recommandation annuelle du comité de répartition des ressources au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements
5.3. Acquisition du lot 3 578 378 du cadastre du Québec requis dans le cadre du projet de construction du complexe sportif
5.4. Besoins locaux du centre de services scolaire liés aux défis et aux enjeux qui le caractérisent
5.5. Politique de gestion relative aux conditions d'emploi du personnel-cadre

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
6.2. Comité de vérification
6.3. Comité des ressources humaines
6.4. Comité consultatif du transport des élèves

7. INFORMATIONS

7.1. État de situation – Pôle 1
7.2. État de situation – Complexe sportif
7.3. École à pédagogie Freinet
7.4. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – Bilan du plan d'action annuel
7.5. Déclaration des apparentés au 30 juin 2025 par les membres du conseil d'administration
7.6. Recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)
7.7. Avis de désignation – Suivi
7.8. Fin de mandats
7.9. Règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026

8. SUJETS DIVERS

9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^me^ Camille Dumoulin, membre de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance, s'adresse à M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de savoir si, en raison de la période d'incertitude économique, le centre de services scolaire envisage de revoir sa décision concernant la démolition du Collège de Saint-Damien. M^me^ Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que la décision a été prise et que le conseil d'administration a eu l'entièreté de l'information pertinente afin de prendre une décision éclairée.

M^me^ Annie Godbout, secrétaire de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance, s'adresse à M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de l'informer que les membres de la Fondation continuent leurs démarches afin de trouver des partenaires potentiels pour leur projet malgré la décision du conseil d'administration concernant la démolition du Collège de Saint-Damien. M^me^ Godbout fait référence au délai fixé par le centre de services scolaire pour qu'un potentiel partenaire dépose un projet. Elle mentionne que ce délai aurait découragé le potentiel partenaire. M^me^ Godbout demande quelles étaient les raisons pour ce court délai. M^me^ Rachel Bégin, directrice générale, rappelle que des coûts de 400 000 $ sont occasionnés annuellement pour assurer le fonctionnement du collège. Cette décision a été prise afin d'assurer la saine gestion des fonds publics.

M. Normand Nadeau, citoyen de Saint-Damien-de-Buckland, s'adresse à M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de connaître l'échéancier de la démolition du Collège de Saint-Damien en plus des coûts y étant associés. M^me^ Rachel Bégin, directrice générale, mentionne ce qui suit :

- ✓ Les plans et devis seront prêts à la fin du mois de septembre;
- ✓ L'appel d'offres public sera publié en octobre;
- ✓ Hydro-Québec débranchera le bâtiment le 3 novembre 2025 et les réseaux seront possiblement purgés au même moment;
- ✓ L'entrepreneur pourra prendre possession du bâtiment en novembre;
- ✓ La démolition effective de la structure pourra être réalisée au printemps 2026.

Concernant les coûts associés à la démolition, le montant sera envoyé par courriel lorsque nous le connaîtrons.

M. Yves Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Anselme, s'adresse à M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de connaître la procédure pour faire une demande d'accès à l'information concernant le rapport de deux agrandissements pour les écoles Provencher et Morissette, qui sera déposé au ministère le 30 juin 2025. M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, explique la procédure à suivre.

M^me^ Guylaine Aubin, mairesse de la municipalité de Sainte-Claire, s'adresse à M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration. Elle souhaite savoir si le rapport qui sera déposé au 30 juin 2025 au ministère concernant le pôle 1 aura été modifié par rapport au rapport préliminaire. M^me^ Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que le centre de services scolaire n'a reçu aucun retour concernant le rapport préliminaire. Aucun ajustement n'a donc été fait. Toutefois, puisque la présente séance est en date du 25 juin et que le dépôt doit être fait le 30 juin, il est impossible de confirmer qu'il n'y en aura pas.

M. Jacques Béchard, ancien médecin et citoyen de Saint-Damien-de-Buckland, s'adresse à M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente du conseil d'administration, afin de s'assurer que la sécurité et la santé des enfants seront respectées lors de la démolition. M^me^ Rachel Bégin, directrice générale, informe M. Béchard que les firmes responsables sont des experts dans leur domaine. Bien que l'appel d'offres ne soit pas encore publié, la sécurité et la santé des élèves et des citoyens seront une priorité.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 29 avril 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-06-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 29 avril 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 29 avril 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

4.2. Actes d'établissement 2025-2026

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 21 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* de 2025-2026 à 2027-2028.

CA-CSSCS-25-06-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE, pour l'année scolaire 2025-2026, quarante-sept (47) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne la directrice générale, M^me^ Rachel Bégin, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs aux actes d'établissement;

QUE la liste des actes d'établissement 2025-2026 fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

4.3. Calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes 2025-2026

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU l'article 75 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-06-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M[me] Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent le calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes 2025-2026 tel que déposé;

QUE le calendrier des centres de formation générale des adultes 2025-2026 fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

4.4. Calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2025-2026

ATTENDU les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives aux calendriers scolaires des centres de formation professionnelle;

ATTENDU l'article 75 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des directions des centres de formation professionnelle;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

CA-CSSCS-25-06-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M[me] Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers scolaires des centres de formation professionnelle 2025-2026 (Centre de formation agricole de Saint-Anselme et Centre de formation professionnelle de l'Envolée), tels que déposés;

QUE les calendriers des centres de formation professionnelle 2025-2026 fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

4.5. Cession de droits visant à régulariser un titre de propriété

ATTENDU la demande présentée à La Fabrique de la Paroisse de Saint-Pierre-de-la Rivière-du-Sud (ci-après « La Fabrique »);

ATTENDU le rapport de titres préparé par M[e] Andrea Fradette-Marcoux, lequel révèle que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pourrait prétendre à des droits sur une partie du lot 6 628 238, d'une superficie de 2 500 pi^2, propriété de la Fabrique;

ATTENDU QUE la Fabrique souhaite régulariser son titre de propriété;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du centre de services scolaire d'intervenir à l'acte de cession et d'échange préparé par M[e] Andréa Fradette-Marcoux aux fins de céder tous les droits, titres et intérêts auxquels il pourrait prétendre dans la partie du lot 6 628 238 décrite ci-dessus;

ATTENDU QUE cette cession est faite sans aucune contrepartie et sans aucune garantie légale, aux risques et périls de la Fabrique, le tout ne visant qu'à régulariser son titre de propriété;

ATTENDU QU'aucune autorisation n'est requise en vertu de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* ou du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation de certains immeubles d'un centre de services scolaire* puisque la valeur de la partie du lot 6 628 238 est inférieure à 100 000 $.

CA-CSSCS-25-06-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer un acte de cession et d'échange aux termes duquel le centre de services scolaire cédera tous les droits, titres et intérêts auxquels il pourrait prétendre dans le lot 6 628 238, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny ainsi que tous les documents nécessaires pour rendre effective la transaction.

Adopté.-

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1. Nomination d'une direction générale adjointe et direction des services éducatifs

Afin de préserver la confidentialité des informations inscrites dans le rapport du comité de sélection de la nouvelle direction générale adjointe et direction des services éducatifs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, la vice-présidente, M^me^ Brigitte Talbot, déclare la séance à huis clos à 19 h 39.

Le retour en séance publique s'effectue à 19 h 51.

La directrice générale, M^me^ Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^me^ Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le départ à la retraite de M^me^ Caroline Rouleau, directrice des services éducatifs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, en août 2025;

ATTENDU la nécessité de donner une plus grande légitimité d'actions à la direction des services éducatifs dans l'atteinte des objectifs du *Plan d'engagement pour la réussite des élèves (PEVR)*;

ATTENDU le Projet de loi 23 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives* qui introduit des modifications législatives visant à renforcer la gouvernance et la reddition de comptes dans le secteur de l'éducation;

ATTENDU que ces modifications augmentent les responsabilités des directions générales des établissements scolaires, notamment en matière de conformité aux nouvelles normes imposées par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU le processus de sélection réalisé pour pourvoir au poste de direction générale adjointe impliquant les membres du comité de sélection;

ATTENDU le *Profil de compétences et d'expérience* de la direction générale adjointe élaboré par l'équipe de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer M. Éric Deschênes au poste de directeur général adjoint et directeur des services éducatifs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour une période indéterminée.

CA-CSSCS-25-06-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE M. Éric Deschênes soit nommé au poste de directeur général adjoint et directeur des services éducatifs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, dès la rentrée scolaire 2025-2026 pour une période indéterminée;

QUE la directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, soit mandatée pour signer le contrat d'engagement de la direction générale adjointe et de la direction des services éducatifs, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des hors-cadres des centres de services scolaires*.

Adopté.-

5.2. <u>Recommandation annuelle du comité de répartition des ressources au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements</u>

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 193.4, 4^{e} paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique*, qui mentionne que le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration du centre de services scolaire quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

ATTENDU l'article 96.24, 4^{e} paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique*, qui mentionne qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, tout centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 de cette même loi en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources recommande de porter au crédit d'une école ou d'un autre établissement une partie des surplus lorsque la Direction générale a été informée de la situation de l'école ou de l'établissement et que la Direction générale a reconnu que la situation était justifiée par des circonstances exceptionnelles;

ATTENDU QUE sont exclus des surplus rapatriés, pour toutes les écoles et autres établissements, les surplus des fonds suivants : fonds 2 (fonds à destination spéciale), fonds 3 (cour d'école), CCRM, ainsi que le solde des budgets de perfectionnement au 30 juin 2025.

CA-CSSCS-25-06-25-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration accueillent favorablement la recommandation du comité de répartition des ressources;

QUE la directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, en informe les membres du comité de répartition des ressources.

Adopté.-

5.3. <u>Acquisition du lot 3 578 378 du cadastre du Québec requis dans le cadre du projet de construction du complexe sportif</u>

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^{me} Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet d'agrandissement de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault par la construction d'un complexe sportif financé conjointement par la communauté, le PQI et le PAFIRSPA;

ATTENDU QU'afin de permettre la réalisation du projet, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit acquérir le lot 3 578 378 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, propriété de la Ville de Montmagny, aussi connu comme étant la piscine Guylaine-Cloutier;

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny consent à céder cet immeuble au centre de services scolaire pour un prix nominal d'un (1,00 $) dollar;

ATTENDU QUE les parties ont convenu que la Ville de Montmagny continuera d'être responsable de la gestion opérationnelle de la piscine, d'assumer les dépenses liées à son exploitation et pourra percevoir l'entièreté des revenus en découlant, et ce, jusqu'à sa fermeture définitive et son entrée dans le périmètre du chantier;

ATTENDU QU'IL est de la responsabilité du conseil d'administration du centre de services scolaire d'acquérir un immeuble en vertu de l'article 144 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 27 août 2024 par la résolution CA-CSSCS-24-08-27-06;

ATTENDU QUE cette acquisition est conditionnelle à l'autorisation du ministre de l'Éducation conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique.*

CA-CSSCS-25-06-25-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M[me] Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à acquérir de la Ville de Montmagny le lot 3 578 378 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny (piscine Guylaine-Cloutier), au prix nominal d'un (1,00 $) dollar;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à faire toutes les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir l'autorisation ministérielle requise pour procéder à l'acquisition de l'immeuble conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'Instruction publique;*

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la directrice générale, M[me] Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la transaction, dont l'acte d'achat notarié.

Adopté.-

5.4. Besoins locaux du centre de services scolaire liés aux défis et aux enjeux qui le caractérisent

La directrice générale, M[me] Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M[me] Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* a été adoptée et sanctionnée le 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE la loi nommée précédemment prévoit que la directrice générale ou le directeur général d'un centre de services scolaire est nommé(e) par le gouvernement, sur recommandation du ministre, pour un mandat maximal de cinq ans;

ATTENDU QUE, dans sa recommandation, le ministre doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU la lettre de la sous-ministre adjointe transmise aux centres de services scolaires le 30 mai 2025, invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation;

ATTENDU QUE cet exercice doit s'inscrire en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, plus particulièrement au regard de l'exposé du contexte et des enjeux organisationnels qu'il comporte;

ATTENDU QUE les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation doivent être envoyés au ministère avant la fin du mois de juin 2025.

CA-CSSCS-25-06-25-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la directrice générale, M^me^ Rachel Bégin, à réaliser l'envoi des besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud au ministère de l'Éducation, soit :

Principaux défis ou enjeux propres au centre de services scolaire	Compétences attendues de la directrice générale ou du directeur général
Taux de diplomation et de qualification	• Identifier et analyser les enjeux • Instaurer une culture d'amélioration continue et de performance organisationnelle axée sur les données • Piloter le changement • Mobiliser les équipes • Communiquer efficacement et stratégiquement
Écoles secondaires attrayantes pour les élèves de notre territoire (via notamment les PPP)	• Mobiliser et soutenir les directions d'écoles secondaires • Faire preuve de pensée critique et de créativité • Faire preuve de courage managérial
Compréhension commune et respect des rôles et responsabilités des parties prenantes internes et externes	• Communiquer stratégiquement et de façon claire • Clarifier et nommer les attentes • Faire preuve de courage de gestion • Démontrer des habiletés politiques

Adopté.-

5.5. Politique de gestion relative aux conditions d'emploi du personnel-cadre

La directrice générale, M^me^ Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La vice-présidente, M^me^ Brigitte Talbot, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'arrêté ministériel 2023-001 du ministère de l'Éducation en date du 29 mars 2023 concernant le Règlement modifiant le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;*

ATTENDU que le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* inclut l'ensemble des cadres d'établissement et de service;

ATTENDU la nécessité d'une politique locale conjointe entre les membres de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des établissements (AQPDE) et les membres de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec (AQCS);

ATTENDU la consultation tenue sur le sujet auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des établissements (AQPDE);

ATTENDU la consultation tenue sur le sujet auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec (AQCS).

CA-CSSCS-25-06-25-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^me^ Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la *Politique de gestion relative aux conditions d'emploi du personnel-cadre* et que celle-ci fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE la *Politique de gestion relative aux conditions d'emploi du personnel-cadre des écoles* et la *Politique de gestion des administrateurs et des cadres de centre* soient abrogées;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption par les membres du conseil d'administration.

Adopté.-

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique que deux rencontres ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration, soit le 8 mai 2025 et le 27 mai 2025.

6.2. Comité de vérification

M^me^ Catherine Lajoie indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu en août 2025.

6.3. Comité des ressources humaines

M^me^ Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.4. Comité consultatif du transport des élèves

M^me^ Sarah Mondor, en remplacement de M^me^ Brigitte Talbot, indique qu'une rencontre du comité a eu lieu le 10 juin dernier.

7. INFORMATIONS

7.1. État de situation – Pôle 1

M^me^ Rachel Bégin mentionne que le centre de services scolaire n'a reçu aucune réponse de la part du ministère au sujet du dépôt préliminaire. Les deux études seront transmises au plus tard le 30 juin 2025.

7.2. État de situation – Complexe sportif

M^me^ Rachel Bégin informe les administrateurs que la date de la présentation au ministère de l'Éducation pour l'approbation du 30 % des plans pour commentaires n'est pas encore connue, mais que les plans ont été déposés. Nous sommes en attente de cette rencontre pour poursuivre.

7.3. École à pédagogie Freinet

M^me^ Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe les administrateurs de l'accompagnement dont profite le centre de services scolaire concernant ce projet. Au niveau du personnel, un conseiller pédagogique a été attribué au dossier. Des discussions sont en cours avec les syndicats pour l'affectation du personnel.

Le 18 juin, une rencontre d'information pour les enseignants et les directions intéressés à travailler dans cet établissement a eu lieu.

En septembre, une journée de formation aura lieu pour les enseignants intéressés.

7.4. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – Bilan du plan d'action annuel

M^me^ Rachel Bégin effectue une présentation sur le plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

7.5. Déclaration des apparentés au 30 juin 2025 par les membres du conseil d'administration

M^me^ Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, rappelle aux administrateurs de remplir la déclaration des apparentés au 30 juin 2025. La date limite est le 4 juillet.

7.6. Recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)

M^me^ Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe les administrateurs de la recommandation du comité, soit de s'assurer de l'utilisation par les équipes-école de l'outil d'aide à la décision pour préparer l'accompagnement en mettant de l'avant le plan d'intervention.

Le comité souhaite que le redoublement demeure une mesure exceptionnelle.

7.7. Avis de désignation – Suivi

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs qu'en plus des nouveaux administrateurs nommés à la dernière séance, les membres du personnel suivants s'ajouteront au conseil d'administration :

- ✓ M. Éric Champagne, membre du personnel de soutien;
- ✓ M^me^ Catherine Gilbert-Gagné, membre du personnel professionnel non enseignant;
- ✓ M^me^ Valérie Gourgues, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

Les avis de désignation pour les postes de membre du personnel en tant que direction d'établissement, membre de la communauté âgé entre 18 et 35 ans et personnel d'encadrement (sans droit de vote) seront diffusés en août.

7.8. Fin de mandats

M^me^ Rachel Bégin remercie chaleureusement les administrateurs sortant pour leur mandat au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-06-25-12

Il EST PROPOSÉ par M. Jean-François Anctil et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 38.

M^me^ Brigitte Talbot, vice-présidente

M^me^ Anne Guichard, secrétaire générale